

Mme et M LEPAGE

23 / 25 rue de la Commanderie

Madame le Maire,

Suite à nos entrevues je vous réaffirme par la présente mon questionnement :

- Pourquoi des immeubles au pied du CHATEAU DU HOUSSOY zone classée et boisée dont le point bas se situe à 59 sur les cartes IGN alors que la station d'épuration est 1mètre plus haut soit 60 ?
- Pourquoi dans les dents creuses, seule la « remarquable » propriété GIONO est elle identifiée ?
- Pourquoi la lisière des 50mètres près de zones boisées n'est pas identifiée et colorée de la même façon dans toute la zone UB notamment ?

Comme d'autres je m'interroge sur le classement des zones à bâtir. Une concentration d'habitants dans une même zone n'est elle pas source de désagréments prévisibles ? De coûts importants pour les contribuables ?

Mon époux et moi-même sommes propriétaires d'un terrain de 2500M2 de 18 mètres de façade et 150 mètres de profondeur environ. Il est identifié par le n° 25 rue de la Commanderie (secteur pavillonnaire) bordé d'un côté par notre propriété n° 23 de l'autre par le chemin rural du Rôti ( 6 mètres de largeur).

A partir du projet du nouveau PLU vous imposez une implantation de construction future dans les 30 mètre par rapport à la voirie. Sachant que dans notre rue des constructions existantes se situent au-delà de cette limite n'est il pas raisonnable et **EQUITABLE** de conserver la profondeur antérieure qui était de 50 mètres ? Je précise que le point bas de ce terrain se situe 1mètre plus haut que la station d'épuration soit 61 toujours par rapport à la carte IGN.

Toutes les règles du nouveau PLU ne risquent elles pas de rendre trop contraignant la conception et l'implantation d'un pavillon sur ce terrain de pourtant 2500M2. Pourquoi notre secteur est-il soumis à tant de restrictions alors que dans d'autres zones les habitations sont trop concentrées ?

Je me joins aux Crouyciens soucieux du BIEN VIVRE A CROUY et demande une nouvelle étude de ce PLU pour un accroissement de la population certes souhaitable mais que je souhaite bien étudié pour conserver l'harmonie de notre village.

Je vous remercie par avance de transmettre copie ce courrier à Madame le Commissaire Enquêteur.

Recevez mes sincères salutations